

Vevey, le 17 mars 2022

MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

En ce qui concerne la crise Ukrainienne, la Municipalité de Vevey a décidé de continuer dans sa tradition d'accueil

La Municipalité salue la générosité des initiatives individuelles et collectives qui sous-tendent les volontés de venir en aide en proposant des vêtements, médicaments ou d'accueillir des réfugiés à la maison. Elle a cependant décidé d'opter pour une approche coordonnée, afin de s'assurer que les professionnels de l'humanitaire ou des organismes d'accueil puissent effectuer leur mission dans les meilleures conditions possibles, au plus proche des besoins évalués. Pour commencer, une somme de CHF 5'000 a donc été versée à la Chaîne du Bonheur.

L'approche tous migrants est essentielle afin d'assurer une équité de traitement envers les autres populations vulnérables, qu'elles soient résidentes ou migrantes. Un accueil digne et juste est un paramètre important du maintien de la paix sociale dans la commune de Vevey.

Dans le canton de Vaud, c'est l'EVAM qui a été désigné par la Confédération pour coordonner l'hébergement, le soutien financier et l'accompagnement des personnes migrantes. La Municipalité a décidé d'aider l'EVAM dans l'accomplissement de sa mission, en mettant notamment à disposition des structures d'hébergement dans la mesure des moyens disponibles.

Les estimations de cette semaine évaluent à 6000 le nombre de nouvelles personnes qui pourraient arriver dans notre canton suite à la crise Ukrainienne. Ce chiffre, qui évolue bien sûr doublerait la capacité actuelle de l'EVAM. Il évolue au fil des jours et n'indique pas si les personnes accueillies seront des familles, des personnes seules ou des mineurs non accompagnés. Il est donc difficile à ce stade de planifier les besoins exacts.

Une cellule de gestion des événements majeurs réunissant différents professionnels de la commune de Vevey a été activée pour s'assurer de pouvoir suivre l'évolution de la situation et coordonner les mesures entre les services

Dans sa première réunion la cellule a fait l'état des lieux des hébergements qu'elle pourrait mettre à disposition. Cela nécessite maintenant des visites afin de déterminer la capacité réelle de la proposition d'hébergement. Il n'est pas prévu pour le moment de mettre à disposition des abris PC ou des gymnases, mais plutôt d'offrir des possibilités d'hébergement, ce qui pourrait contribuer à désengorger des centres d'accueil.

En ce qui concerne les besoins de scolarisation ils ne sont pas connus pour le moment, des mesures sont d'ores et déjà à l'étude et elles seront prises en temps voulu.

Les informations utiles et pertinentes seront mises à jour sur le site internet de Vevey, afin de répondre aussi aux questions que la population pourrait se poser. Le Service de la cohésion sociale se tient à disposition pour toute question complémentaire, afin d'orienter les personnes issues de la société civile ou de la migration vers les structures adéquates.

Selon le système actuel, les personnes requérant l'asile en Suisse doivent se faire enregistrer dans les centres fédéraux. Les personnes ont 90 jours pour le faire. Cette démarche, leur permet d'obtenir le titre de séjour assorti d'une aide financière, une couverture de santé et un hébergement, si nécessaire.

Dans l'attente de cet enregistrement, les personnes peuvent se rendre au Service cantonal de la Population afin d'annoncer leur présence, ce qui leur donne droit à une aide d'urgence.

La situation étant susceptible d'évoluer, il est recommandé de se renseigner sur les sites internet de l'EVAM, et du Secrétariat d'Etat aux migrations, le SEM.

Finalement, pour les personnes souhaitant accueillir une famille chez elle, la Municipalité rappelle que l'EVAM organise un dispositif de famille d'accueil. L'accueil est défini par certains critères qui peuvent paraître stricts, mais qui garantissent la sécurité et le bien-être des deux parties. Accueillir un migrant est un acte de générosité, mais est aussi un engagement sur le long terme qui doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour ne pas renforcer les vulnérabilités.

Pour le moment, il n'y a pas de demande budgétaire à l'étude. Si l'évolution de la situation le nécessitait, le circuit normal serait utilisé.

Si des Veveysannes et Veveysans souhaitent accompagner l'intégration des personnes migrantes, nous les invitons à se former en association ou rejoindre les associations d'aide aux réfugiés existantes dans la région.

Il est important que la population accueille les personnes de la migration en partageant des activités ludiques, linguistiques, culturelles mais s'en réfère aux structures existantes concernant les procédures officielles. A cet effet, le Service de la cohésion sociale peut orienter les demandes vers le réseau adéquat.